

victime souffrante eût été sans ressources sans le citoyen Salles, père de famille, qui lui a donné la première éducation et qui a eu à cœur de la lui continuer. Depuis cinq mois, il le nourrit et l'entretient sans en avoir reçu un salaire (*sic*). Au nom de la fraternité qui nous lie à notre malheureux ami, au nom de la justice et de l'humanité, nous vous prions, citoyens, de solliciter auprès des autorités constituées une pension à ce jeune républicain. Pourriez-vous n'être pas touchés (*sic*) de la triste situation du jeune Charles Varenne ; serait-il possible qu'il eût à répondre des fautes de son père ! Non, citoyens, vous allégeriez son sort en le sortant de l'affreuse indigence à laquelle il se trouve réduit.

« Citoyens, celui pour qui nous nous intéressons est un bon patriote (*sic*), qui s'est rendu digne de l'estime de ses camarades. Il a été fait lieutenant de la seconde compagnie du bataillon de l'Espérance ; il nous donne l'exemple de la discipline et des vertus ; il consacre tout son temps aux mathématiques et au dessin et se propose, dès que ses forces physiques le lui permettront, d'entrer dans le génie militaire. Pour donner plus d'autorité à notre pétition, nous lui avons délivré le certificat que vous trouverez ci-joint. Vive la République ! Vive la Montagne. »

Suivent quarante-deux signatures.

En marge est écrit : « Renvoyé aux corps administratifs chargés de pourvoir aux besoins des enfants des suppliciés ou émigrés. Bourg, séance publique tenante de la Société des sans-culottes, le 18 messidor, l'an II de la République une, indivisible et démocratique. Signés : Braugier, puîné, secrétaire, Girod, président provisoire, Juvanon, sociétaire (1). »

(1) Cette pièce nous a été communiquée, en 1868, par M. Charles